

J'ai couru plus que je cours à présent, dit Landon; au temps que j'étais colporteur et que j'avais une charrette avec un âne, je voyageais de tous côtés, le jour et la nuit, mes jambes, à cette époque, étaient solides, je n'éprouvais pas mes peines, je gagnais suffisamment, ça me rendait content; mais la maladie est venue, j'ai dû vendre charrette et âne, et, sorti du lit, je me suis trouvé un galvaudeux ne possédant plus un liard. Mes quilles refusèrent de fonctionner. Impossible de recommencer le colportage. Je suis descendu au commerce des images. A cette heure, je viens de la rue Moutardier ici, je retourne d'ici à la rue Moutardier. Rien d'autre.

Ne pourriez-vous pas solliciter l'admission dans un hospice? suggéra l'hercule paternel.

— Ah! mon brave, vous n'y pensez pas. Pour l'hospice, il faut des protections, je n'en ai pas. D'ailleurs, on refuserait Jannet, et sans Jannet, qu'est-ce que ça me ferait de vivre?

Apparut un saluiste, en sarreau bordé de rouge, qui murmura, sur un temps mystique:

— Rendez le journal, il vous fera du bien l'âme.

— Eh! eh! goguenarda le fort de la Halle, tu te frottes le doigt dans l'œil mon garçon, je n'ai pas de mal à l'âme.

— Ni moi, appuya Lalande.

— Et toi, Jannet, as-tu mal à l'âme? poursuivit-il en riant.

Le chien ne remua point les lèvres. Toutefois, le balancement des feuilles qui formaient les parois de sa guttite, indiqua que sa queue répondait énergiquement.

— Non.

Soudainement, des galeries Rivoli, s'élevèrent des cris divers de marchands: «Héternes à vingt centimes! Jolis cadeaux! Jolis cadeaux!»

A ses cris, l'hercule se frappa le front.

— Au fait, dit-il, j'ai quatre grosses, deux filles et deux garçons, vous imaginez plusieurs comme éternes, donnez-moi deux Jeanne d'Arc et deux Napoléons, quatre ronds, cela ne me ruinera pas.

— Et vous remerciez, fit Landon, en recevant les gros sous.

Puis, comme le fort de la Halle s'éloignait, il chuchota:

— Jannet, je devine que tu désirerais pour tes éternes une cuisse de poulet richement garnie, moi, pour les éternes, je voudrais un bœuf de charbon... on en finitait tout de suite... semiments, si je n'étais plus là, qui est-ce qui te soignerait, mon pauvre Jannet? (A une chiffonnière...)

Paul HEUSY.

Les Echappés de Madagascar

(D'un correspondant)

Paris, 7 janvier.

D'après les renseignements parvenus au ministère de la guerre, les 1^{er}, 7^e et 15^e batteries, les 1^{er} et 2^e sections de munitions, les 3^e et 4^e sections de parc du 38^e régiment d'artillerie doivent très prochainement rentrer de Madagascar; la 1^{re} batterie ne sera rapatriée qu'au mois d'avril prochain.

Toutes les unités précitées seront dissoutes, après leur arrivée en France à des dates aussi rapprochées que possible de leur débarquement. Ces dates seront fixées par le général commandant l'artillerie du 25^e corps d'armée, qui informera sans retard le ministre des dispositions prises.

Le dépôt constitué au 38^e régiment d'artillerie pour la relève du corps expéditionnaire sera également dissous. Les grades seront revoyés à leur corps d'origine, ainsi que les engagés volontaires qui en feraient la demande.

Les servants et les conducteurs non engagés volontaires, seront maintenus au 38^e régiment d'artillerie.

En ce qui concerne le train des équipages militaires, les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e compagnies du 30^e escadron vont quitter Madagascar, où l'on maintiendra pendant quelque temps encore les 1^{re} et 2^e compagnies. Les compagnies rapatriées seront dissoutes dans les mêmes conditions que les unités d'artillerie, par le général commandant d'artillerie du 16^e corps d'armée. Mais le dépôt constitué au 16^e escadron, à Lunel, pour la relève du corps expéditionnaire sera provisoirement maintenu et réduit à 1^{er} maréchal des logis, 2 brigadiers trompettes.

Les autres sous-officiers et brigadiers seront versés dans l'un des corps de troupe de leur armée stationnés dans la région de corps d'armée de leur domicile; les soldats rentreront à leur corps d'origine.

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

FEUILLETON N° 32

L'ALBINO

PAR HENRI DEMESSE

Suite du Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

XV

L'hôte de l'Albino

— Cela signifie notaire, dit l'Albino goguenard, que j'ai l'honneur de vous présenter, ce n'est pas Lamy Lamarche, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de la « médaille militaire », pour le moment forcé libéré, qui vient de retrouver manzalle Thérèse. A bon entendre, salut!

Le fermier jeta un cri de rage, tourna sur lui-même et s'abattit comme une masse.

On le releva.

On le porta dans sa chambre où on lui donna des soins.

Cependant, une voiture était entrée

DOUBLE EXÉCUTION CAPITALE

Mélan, 7 janvier.

La double exécution capitale que nous avons annoncée a eu lieu hier matin à Mélan.

Alexandre Vanhamme, 29 ans et Jules Mira, 19 ans, manoeuvres à Mélan, avaient été condamnés à mort le 21 novembre par la cour d'assises de Seine-et-Marne pour crime d'assassinat commis le 3 octobre dernier sur la personne d'Arthur Letèvre, âgé de 43 ans, ouvrier forgeron, qu'ils avaient assommé, mutilé et noyé afin de lui prendre son porte-monnaie, contenant environ 20 fr.

Dès le lendemain matin, le corps était retrouvé dans la Seine. Le jour même, la justice arrêtait les assassins.

Le pourvoi ayant été rejeté ainsi que le recours en grâce, la justice devait suivre son cours.

Vanhamme et Mira dormaient profondément lorsque la terrible nouvelle leur a été apprise par M. Barr, procureur de la République, accompagné du directeur de la prison, du juge d'instruction, du substitut et du commandant de gendarmerie. Il était six heures cinquante-cinq; aussitôt Vanhamme s'est habillé; mais Mira n'avait pas compris. M. Barr lui répéta: «Le moment de subir votre peine est arrivé, avez-vous du courage.»

Les magistrats ont laissé l'abbé Moreau avec Mira, et Vanhamme avec le pasteur Farjat.

M. Deibler et ses aides attendaient dans le greffe.

Mira a été le premier prêt à subir la toilette suprême: il a opposé une très vive résistance aux aides et deux gardiens ont dû le prendre main forte afin de le ligoter. Le malheureux se raidissait et poussait de grands cris, ajoutant: «Laissez-moi au moins gagner une minute puisqu'il faut mourir.» On lui présenta ensuite un verre de rhum qu'il dédaigna pour fumer une cigarette.

Vanhamme, au contraire, se laissa placer tranquillement sur l'escabeau et la toilette fut bientôt faite. Il refusa tout cordial.

Deux minutes plus tard, les condamnés lui-même M. Deibler jusqu'au lieu du supplice situé en face du cimetière.

Mira, tout à fait calme à ce moment était soutenu par l'abbé Moreau et un aide il est descendu le premier. Il était horriblement pâle.

Quelques instants plus tard sa tête roula dans le panier.

Les aides sont revenus ensuite chercher Vanhamme resté au fond de la voiture avec le pasteur Farjat.

Devant l'échafaud le condamné embrassait le pasteur.

Presque aussitôt le corps bascula. Mais un mouvement brusque de Vanhamme fit retarder de quelques secondes la chute du coupet, enfin, à sept heures trente-huit, l'exécution était terminée.

La double inhumation a été opérée immédiatement, puis la foule s'est retirée.

Un escadron du 16^e dragons, une compagnie du 1^{er} régiment de gendarmerie assurèrent le service d'ordre.

Il va comment la société bourgeoise s'est vengée du crime horrible de deux enfants.

LES DRAMES DE LA SUPERSTITION

Le tribunal de la ville de Mouschikine, province de Yaroslav, vient de juger un procès très intéressant au point de vue de la lumière qu'il jette sur les moeurs des campagnes russes: ainsi par exemple, un paysanne des environs de cette ville, Olga Brioukhanov, était devenue subitement, il y a deux ans de cela, la proie d'attaques d'hystérie.

Ses parents et elle-même attribuèrent ce fait à ce qu'on lui aurait prétendument jeté un sort, puis ils soupçonnèrent que l'enfant infatigable par les stupides paysans, jugés infatigable par les stupides paysans, que les parents de la malade alternaient entre la soi-disant ensorcellement, l'amenement devant Olga Brioukhanov et que celle-ci, hantissant sur elle comme une folle furieuse, se mit à la battre en la sommant de retirer son sort.

C'est même à la suite de cette épreuve, jugée infatigable par les stupides paysans, que les parents de la malade alternaient entre la soi-disant ensorcellement, l'amenement devant Olga Brioukhanov et que celle-ci, hantissant sur elle comme une folle furieuse, se mit à la battre en la sommant de retirer son sort.

Puis le fils même de la vieille femme saisit celle-ci, la renversa par terre, la foula aux pieds, aidé encore dans ces monstrueux actes de brutalité par plusieurs individus, qui finirent par proposer de brûler les pieds de la vieille avec des fers chauds pour la forcer à désensorceler sa victime. Mais ils ne purent mettre à exécution ce terrible projet, car la prétendue sorcière venait de succomber sous les mauvais traitements subis par elle.

Olga Brioukhanov n'a pas été mise en jugement, parce qu'une expertise médicale avait établi que cette créature avait agi dans un accès de quasi-folie, mais trois autres des coupables se sont entendus con-

damner à la déportation et aux travaux forcés en Sibérie.

Malgré l'éloquente plaidoirie de leur avocat, qui invoquait le cas d'irresponsabilité de la part de ces brutes, auxquelles la réelle conviction qu'ils avaient faite d'une sorcière avait inspiré leur révoltant forfait, et attribuable plutôt à la superstition d'esprits ignorants qu'à de criminelles intentions.

Les Inquiétudes de M. Deibler

(D'un correspondant)

Paris, 7 janvier.

Le *Gaulois* raconte que M. Deibler est ce moment en proie à de vives inquiétudes. Voici pourquoi:

Un bandit, dont nous avons raconté les exploits, le nommé Bonelli, condamné à mort par la cour d'assises de la Corse, attend dans sa prison qu'on ait décidé sur son sort.

Les circonstances et les motifs du crime rendent toute grâce improbable. M. Deibler voit s'approcher avec appréhension le moment où il lui faudra de nouveau s'embarquer pour la Corse.

Son premier voyage dans l'île lui a laissé des souvenirs si peu agréables! Il s'agissait alors de faire justice du fameux Rocchini, et l'on n'a pas perdu la mémoire des ennuis qui vinrent assaillir l'exécuteur: les «bois» ballottés d'un port à l'autre, puis égarés par fatalité peut-être ou par malveillance; l'accueil plus qu'froid des insulaires, puis de vagues menaces contre M. Deibler lui-même; d'habiles tireurs, frais émoulus du maquis, opposés à ses tentatives de retraite devant le théâtre de l'exécution, devant, à la minute suprême, le défilé, prendre pour cible sa poitrine, et l'étendre raide aux pieds du condamné.

Grâce aux minutieuses mesures de protection dont fut entourée la personne de M. Deibler, Rocchini seul fut touché ce jour-là.

Peut-être aussi, ce vague complot n'aurait-il qu'une insignifiante justification, mais on comprend les répugnances de M. Deibler à recommencer une pareille odyssée.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Halluin, 7 janvier.

Aucune entrevue n'a eu lieu hier à la fabrique Graty.

Les délégués doivent se présenter demain jeudi pour prendre connaissance des décisions prises à leur égard par M. Graty qui étudie en ce moment ce tarif que ses ouvriers lui ont soumis.

On espère pouvoir arriver à une entente définitive. M. Graty semble tout à fait disposé à vouloir donner satisfaction aux grévistes.

Le directeur de la fabrique, Oscar Geeraert qui a été renvoyé, paraît-il, la cause principale de la prolongation de la grève, M. Graty s'en rapportant aux dires de son employé avait jugé inacceptables les réclamations des usagers et semble maintenant tout disposé à réparer le mal fait à son insu.

Les renseignements fournis par les ouvriers auraient complètement édifié M. Graty sur les agissements du Gantois en qui il avait mis toute sa confiance.

Il est heureux pour tout le monde que M. Graty ait fini par reconnaître le bien fondé des réclamations de ses ouvriers et nous applaudissons de tout cœur à la mesure de salubrité prise par lui.

Le triste individu dont le nom est maintenant vu au mépris public n'osa plus se montrer dans les rues d'Halluin et s'apprêta à quitter au plus vite le pays où il laissera d'aussi fustes souvenirs.

Les ouvriers de la maison Drefetin attendent toujours une réponse à la lettre qu'ils ont adressé lundi soir à leur patron, qui s'est bien résolu à ne plus envoyer de délégation et à maintenir leurs conditions premières.

Chez M. Lemaître une entrevue a eu lieu hier, vers midi. Des concessions désastreuses ont été faites aux ouvriers qui travaillent sur des métiers mécaniques. M. Lemaître a promis de constater d'un certaintime au mètre pour les carreaux 1 m 70 et ne veut rien changer à son tarif des ouvrages faits à la main.

Comme on le voit, l'entente n'est pas sur le point de se faire à cet établissement des tissages à la mécanique ne reprendront le travail qu'après avoir obtenu satisfaction pour eux et pour les ouvriers à la main.

La police belge a procédé hier à l'arrestation de Charles Berchaeghe, gréviste français, inculpé, paraît-il, d'attentat à la liberté du travail.

Cette arrestation a causé une impression pénible parmi les grévistes. Verhaeghe est favorablement connu à Halluin et le calme semblait renaitre après les événements malheureux dont cette ville a été le théâtre.

G. DESCHERDER.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 7 janvier.

Au conseil des ministres, on a discuté le programme militaire que devront remplir les troupes expédiées en Erythrée. Un vit dissentiment s'est manifesté entre les ministres, les uns ne voulant pas prendre l'initiative d'une reprise des hostilités, les autres estimant que l'honneur national exige une réparation et commandant d'aller jusqu'au bout.

De nombreux télégrammes chiffrés sont arrivés; mais on en cache soigneusement le contenu. On porte à croire que nous sommes à la veille d'événements graves.

BROYÉS PAR UN TRAIN

Nice, 7 janvier.

Deux douaniers qui suivaient à pied la voie ferrée ont été, ce soir, surpris et broyés par un train, à la sortie du tunnel de la Turbie, du côté de Monaco.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Gand, 7 janvier.

Un certain nombre de grévistes de la fabrique Voorinaa vont être poursuivis pour atteinte à la liberté du travail.

Lorsqu'il y a quelques mois les patrons métallurgistes, organisateurs du lock-out, mirent hors la liberté de travailler des centaines d'ouvriers, la justice n'eut garde de poursuivre.

L'ŒUVRE D'UN FOU

Toulouse, 7 janvier.

On sait que M. Ressayeur, directeur de la verrerie de Carmaux, intente un procès à notre ami Jaurès, député, à la *Dépêche* et à la *Petite République*.

M. Ressayeur soutient que l'intervention du citoyen Jaurès et de ces deux journaux dans la grève des verriers, outre qu'elle est abusive, lui a fait éprouver un grave préjudice dont il demande réparation aux tribunaux.

Ce triple procès, dont les débats ne peuvent manquer d'exciter la curiosité, verra devant la première chambre de Toulouse le jeudi 6 février. M. Ressayeur a choisi pour avocat M. Ebelot.

Le citoyen Jaurès sera défendu par M. Millerand et sera appelé à prendre lui-même la parole. M. Viviani plaidera pour la *Petite République* et M. Goblet pour la *Dépêche*.

MASSACRE DE MADAGASCAR

Paris, 7 janvier.

C'est M. Roly qui a été chargé de la composition de la médaille de Madagascar. Il doit soumettre sous peu de jours un projet de revers au ministre de la guerre.

Rien n'est encore décidé au sujet de la forme de cette médaille et de la date de sa remise aux soldats, et toutes les informations données jusqu'à ce jour sont prématurées. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne sera probablement donnée qu'aux troupes européennes; les troupes auxiliaires en seraient exclues.

SUICIDE D'UN DÉSERTEUR

San Remo, 7 janvier.

La nuit dernière, au passage du train, le nommé Joseph Donata, soldat français du 112^e d'infanterie qui avait déserté, s'est jeté sur les rails et a été broyé.

Le consul de France à Ventimille a été prévenu.

MORT D'UN COMMANDANT

Marseille, 7 janvier.

Le capitaine Louis Frager, commandant le paquebot des Messageries maritimes *Océano*, est mort hier après-midi.

L'*Océano* opérant au large des îles d'Hyères essuya de violente. Le commandant Frager, afin de constater si tout fonctionnait bien, descendit dans la machine où il fut pris d'un étourdissement, et tomba dans la fosse des manivelles.

Sa tête fut complètement broyée par les bielles et la mort fut instantanée. Le commandant Frager était né à Paris en 1844.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 7 janvier.

L'extradition d'Arton, si sûre qu'elle paraissait, n'est pas encore un fait accompli. La Haute-Cour du banc de la reine, qui doit statuer définitivement, le 11 courant, s'est réservée de juger la question au fond. Déjà, devant le tribunal de Bow street, les faux ont été moins établis que la banqueroute frauduleuse, et le terme dont nous

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 7 janvier.

Au conseil des ministres, on a discuté le programme militaire que devront remplir les troupes expédiées en Erythrée. Un vit dissentiment s'est manifesté entre les ministres, les uns ne voulant pas prendre l'initiative d'une reprise des hostilités, les autres estimant que l'honneur national exige une réparation et commandant d'aller jusqu'au bout.

De nombreux télégrammes chiffrés sont arrivés; mais on en cache soigneusement le contenu. On porte à croire que nous sommes à la veille d'événements graves.

BROYÉS PAR UN TRAIN

Nice, 7 janvier.

Deux douaniers qui suivaient à pied la voie ferrée ont été, ce soir, surpris et broyés par un train, à la sortie du tunnel de la Turbie, du côté de Monaco.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Gand, 7 janvier.

Un certain nombre de grévistes de la fabrique Voorinaa vont être poursuivis pour atteinte à la liberté du travail.

Lorsqu'il y a quelques mois les patrons métallurgistes, organisateurs du lock-out, mirent hors la liberté de travailler des centaines d'ouvriers, la justice n'eut garde de poursuivre.

L'ŒUVRE D'UN FOU

Toulouse, 7 janvier.

On sait que M. Ressayeur, directeur de la verrerie de Carmaux, intente un procès à notre ami Jaurès, député, à la *Dépêche* et à la *Petite République*.

M. Ressayeur soutient que l'intervention du citoyen Jaurès et de ces deux journaux dans la grève des verriers, outre qu'elle est abusive, lui a fait éprouver un grave préjudice dont il demande réparation aux tribunaux.

Ce triple procès, dont les débats ne peuvent manquer d'exciter la curiosité, verra devant la première chambre de Toulouse le jeudi 6 février. M. Ressayeur a choisi pour avocat M. Ebelot.

Le citoyen Jaurès sera défendu par M. Millerand et sera appelé à prendre lui-même la parole. M. Viviani plaidera pour la *Petite République* et M. Goblet pour la *Dépêche*.

MASSACRE DE MADAGASCAR

Paris, 7 janvier.

C'est M. Roly qui a été chargé de la composition de la médaille de Madagascar. Il doit soumettre sous peu de jours un projet de revers au ministre de la guerre.

Rien n'est encore décidé au sujet de la forme de cette médaille et de la date de sa remise aux soldats, et toutes les informations données jusqu'à ce jour sont prématurées. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne sera probablement donnée qu'aux troupes européennes; les troupes auxiliaires en seraient exclues.

SUICIDE D'UN DÉSERTEUR

San Remo, 7 janvier.

La nuit dernière, au passage du train, le nommé Joseph Donata, soldat français du 112^e d'infanterie qui avait déserté, s'est jeté sur les rails et a été broyé.

Le consul de France à Ventimille a été prévenu.

MORT D'UN COMMANDANT

Marseille, 7 janvier.

Le capitaine Louis Frager, commandant le paquebot des Messageries maritimes *Océano*, est mort hier après-midi.

L'*Océano* opérant au large des îles d'Hyères essuya de violente. Le commandant Frager, afin de constater si tout fonctionnait bien, descendit dans la machine où il fut pris d'un étourdissement, et tomba dans la fosse des manivelles.

Sa tête fut complètement broyée par les bielles et la mort fut instantanée. Le commandant Frager était né à Paris en 1844.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 7 janvier.

L'extradition d'Arton, si sûre qu'elle paraissait, n'est pas encore un fait accompli. La Haute-Cour du banc de la reine, qui doit statuer définitivement, le 11 courant, s'est réservée de juger la question au fond. Déjà, devant le tribunal de Bow street, les faux ont été moins établis que la banqueroute frauduleuse, et le terme dont nous

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 7 janvier.

Au conseil des ministres, on a discuté le programme militaire que devront remplir les troupes expédiées en Erythrée. Un vit dissentiment s'est manifesté entre les ministres, les uns ne voulant pas prendre l'initiative d'une reprise des hostilités, les autres estimant que l'honneur national exige une réparation et commandant d'aller jusqu'au bout.

De nombreux télégrammes chiffrés sont arrivés; mais on en cache soigneusement le contenu. On porte à croire que nous sommes à la veille d'événements graves.

BROYÉS PAR UN TRAIN

Nice, 7 janvier.

Deux douaniers qui suivaient à pied la voie ferrée ont été, ce soir, surpris et broyés par un train, à la sortie du tunnel de la Turbie, du côté de Monaco.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Gand, 7 janvier.

Un certain nombre de grévistes de la fabrique Voorinaa vont être poursuivis pour atteinte à la liberté du travail.

Lorsqu'il y a quelques mois les patrons métallurgistes, organisateurs du lock-out, mirent hors la liberté de travailler des centaines d'ouvriers, la justice n'eut garde de poursuivre.

L'ŒUVRE D'UN FOU

Toulouse, 7 janvier.

On sait que M. Ressayeur, directeur de la verrerie de Carmaux, intente un procès à notre ami Jaurès, député, à la *Dépêche* et à la *Petite République*.

M. Ressayeur soutient que l'intervention du citoyen Jaurès et de ces deux journaux dans la grève des verriers, outre qu'elle est abusive, lui a fait éprouver un grave préjudice dont il demande réparation aux tribunaux.

Ce triple procès, dont les débats ne peuvent manquer d'exciter la curiosité, verra devant la première chambre de Toulouse le jeudi 6 février. M. Ressayeur a choisi pour avocat M. Ebelot.

Le citoyen Jaurès sera défendu par M. Millerand et sera appelé à prendre lui-même la parole. M. Viviani plaidera pour la *Petite République* et M. Goblet pour la *Dépêche*.

MASSACRE DE MADAGASCAR

Paris, 7 janvier.

C'est M. Roly qui a été chargé de la composition de la médaille de Madagascar. Il doit soumettre sous peu de jours un projet de revers au ministre de la guerre.

Rien n'est encore décidé au sujet de la forme de cette médaille et de la date de sa remise aux soldats, et toutes les informations données jusqu'à ce jour sont prématurées. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne sera probablement donnée qu'aux troupes européennes; les troupes auxiliaires en seraient exclues.

SUICIDE D'UN DÉSERTEUR

San Remo, 7 janvier.

La nuit dernière, au passage du train, le nommé Joseph Donata, soldat français du 112^e d'infanterie qui avait déserté, s'est jeté sur les rails et a été broyé.

Le consul de France à Ventimille a été prévenu.

MORT D'UN COMMANDANT

Marseille, 7 janvier.

Le capitaine Louis Frager, commandant le paquebot des Messageries maritimes *Océano*, est mort hier après-midi.

L'*Océano* opérant au large des îles d'Hyères essuya de violente. Le commandant Frager, afin de constater si tout fonctionnait bien, descendit dans la machine où il fut pris d'un étourdissement, et tomba dans la fosse des manivelles.

Sa tête fut complètement broyée par les bielles et la mort fut instantanée. Le commandant Frager était né à Paris en 1844.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 7 janvier.

L'extradition d'Arton, si sûre qu'elle paraissait, n'est pas encore un fait accompli. La Haute-Cour du banc de la reine, qui doit statuer définitivement, le 11 courant, s'est réservée de juger la question au fond. Déjà, devant le tribunal de Bow street, les faux ont été moins établis que la banqueroute frauduleuse, et le terme dont nous

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 7 janvier.

Au conseil des ministres, on a discuté le programme militaire que devront remplir les troupes expédiées en Erythrée. Un vit dissentiment s'est manifesté entre les ministres, les uns ne voulant pas prendre l'initiative d'une reprise des hostilités, les autres estimant que l'honneur national exige une réparation et commandant d'aller jusqu'au bout.

De nombreux télégrammes chiffrés sont arrivés; mais on en cache soigneusement le contenu. On porte à croire que nous sommes à la veille d'événements graves.

BROYÉS PAR UN TRAIN

Nice, 7 janvier.

Deux douaniers qui suivaient à pied la voie ferrée ont été, ce soir, surpris et broyés par un train, à la sortie du tunnel de la Turbie, du côté de Monaco.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Gand, 7 janvier.

Un certain nombre de grévistes de la fabrique Voorinaa vont être poursuivis pour atteinte à la liberté du travail.

Lorsqu'il y a quelques mois les patrons métallurgistes, organisateurs du lock-out, mirent hors la liberté de travailler des centaines d'ouvriers, la justice n'eut garde de poursuivre.

L'ŒUVRE D'UN FOU

Toulouse, 7 janvier.

On sait que M. Ressayeur, directeur de la verrerie de Carmaux, intente un procès à notre ami Jaurès, député, à la *Dépêche* et à la *Petite République*.

M. Ressayeur soutient que l'intervention du citoyen Jaurès et de ces deux journaux dans la grève des verriers, outre qu'elle est abusive, lui a fait éprouver un grave préjudice dont il demande réparation aux tribunaux.

Ce triple procès, dont les débats ne peuvent manquer d'exciter la curiosité